

Conseil de gestion du 3 juillet 2026

Délibération n°2026-002

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 4 décembre 2025

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales AIP n° DDTM/SML/2026 183-0001 du 02/07/2026, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 4 décembre 2025 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 4 décembre 2025.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Pallares', with a stylized flourish at the end.

Président du conseil de gestion

41^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

4 décembre 2025

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président) - Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (1^{ère} vice-présidente) - Présidente du Conseil départemental 66
- Didier CODORNIU (2^{ème} vice-président) – Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

Catégorie des services de l'État

- Christophe LUCAS, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Méditerranée
- Stéphane PERON – Directeur adjoint / DIRM
- Nicolas MAIRE – Directeur adjoint / DDTM-DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Christophe MANAS – Conseil régional d'Occitanie
- Antoine PARRA – CC Albères Côte Vermeille Illibérès
- Cécile MARGAIL - Commune de Torreilles
- Stéphane LODA – Commune de Canet-en-Roussillon
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Valérie PICOT – Commune d'Argelès-sur-Mer
- Antonio FERRERES – Commune de Collioure
- Jean-Michel SOLE - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Jérôme CANOVAS – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Thomas SERAZIN - CRPMEM Occitanie
- Manuel MARTINEZ - Prud'homie de Saint Cyprien
- Perrine CUVILLIERS – AMOP
- Pierre ANGLADE – ADT66
- François POCH – Aquatil Plongée
- Thierry BOUTHORS – GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie organisations d'utilisateurs

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jean-Marie PEREZ - FFPM
- Éric DELMAS – FFESSM
- Jean-Marie RAY – ligue FFPSA Occitanie
- Éric FALGARONNE – FFM

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – organisme de gestion de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
- Jacques ROCHER - GAPAMAR
- Raymonde LECOMTE - Association des amis de la mer et des eaux
- Pascal ROMANS – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD – Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND – Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT – UVPD
- Nicolas ROBIN - UVPD
- Cédric BOHUN – conservatoire du Littoral
- Nathalie REGOND PLANAS – PPM
- Frédérique VIARD – CNRS
- Daniel ARMISEN - SNSM

Procurations

- Sébastien DENAJA - CEPRALMAR, procuration donnée à Serge PALLARES

Commissaires du gouvernement

- Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, préfet des Pyrénées orientales
- Christophe LUCAS, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Méditerranée
- Clara THOMAS, Sous-préfète de Céret (PO)

Invités et accompagnants

Frédéric CADENE (RNMCB) ; Etienne FREJFOND (OFB) ; Marie-Laure LICARI (CD 66) ; Marie TCHAKERIAN (La Région) ; Théophile MARTINEZ (président du syndicat mixte du bassin versant de l'Agly).

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES, président du conseil de gestion ouvre la séance dans les nouveaux locaux et remercie la présence des Préfets, Monsieur le préfet des Pyrénées orientales, Pierre REGNAULT DE LA MOTHE et Monsieur le préfet maritime, Christophe LUCAS ainsi que la sous-préfète, Clara THOMAS.

Il salue les présents à la suite de l'inauguration de la maison de la mer dans les nouveaux locaux le 17 octobre dernier.

Il rapporte l'unique point à l'ordre du jour débattu au dernier bureau du 16 octobre, celui de l'installation du groupe de travail ZPF.

Depuis la publication du décret du 22/04/2022 sur les ZPF et suite aux annonces du sommet mondial des océans en juin dernier, la stratégie régionale se précise. La zone géographique sur laquelle portera le

travail se concentrera sur la côte sableuse allant d'Argelès-sur-Mer à Leucate d'une part et d'autre part sur les canyons via la coopération transfrontalière avec l'Espagne. La question de la pêche professionnelle en lien avec le comité régional de pêche maritime restera centrale dans la définition des mesures de gestion.

Le développement de l'éolien est un autre chantier sur lequel notre groupe de travail est investi et à qui sera présenté les grands résultats de l'étude MIGRALION. Inscrit comme objectif dans la feuille de route ambition 2029 sur le volet connaissance, le projet d'étude des zones fonctionnelles du loup en partenariat avec l'IFREMER, est en cours de montage. Il rencontre actuellement quelques difficultés administratives dans son instruction par les GALPA en charge des fonds FEAMPA qui il l'espère seront rapidement surmontées.

A titre d'information, il félicite l'équipe opérations qui est intervenue en coopération avec la brigade nautique de gendarmerie de Saint-Cyprien sur l'extraction d'une cinquantaine de mètres de filets de pêche perdus en mer. Il incite les professionnels à plus de transparence sur ces pertes involontaires et à leur signalement systématique. Il met en garde sur les risques d'accident que ces filets peuvent poser sur les sites de plongée, les épaves en particulier, et la vigilance que cela réclame.

Enfin, il conclue en signalant que l'OFB comme tous les autres établissements publics de l'Etat ont subi le gel du budget 2026 notamment sur la partie communication mais les efforts budgétaires se poursuivent.

Pierre REGNAULT DE LA MOTHE se dit ravi de participer à ce conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion où il se remémore le tout début du parc marin auquel il avait assisté il y a une dizaine d'années en présence du préfet BIDAL. Le parc marin s'inscrit pleinement dans cette stratégie du littoral avec les objectifs de protection de la biodiversité, du développement économique, de la plaisance et de dimension transfrontalière. La question de sécurité en mer reste au cœur des préoccupations actuelles.

Christophe LUCAS vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Méditerranée se réjouit d'ouvrir cette séance en présence de Monsieur le préfet des Pyrénées Orientales. Il souligne l'importance des résultats produits par l'étude MIGRALION dont les conclusions sont très importantes et remercie le Parc pour la qualité des échanges et la constructivité des débats.

Hermeline MALHERBE salue l'assemblée et se félicite de la signature de convention de partenariat renforcée entre la Réserve et le Parc naturel marin du golfe du Lion.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 27/06/2025

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 27 juin 2025 est soumis à l'approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 27 juin 2025.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°2025-013

2. Convention de mécénat avec CITEO (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Emilie PASERO, chargée de mission Qualité de l'eau, Pierre LE GALLOUDEK, chef de projet « lutte contre les déchets abandonnés » pour CITEO (entreprise agréée par l'Etat) par visio et Pierre MARTINEZ, président du SMBVA.

La gestion des déchets marins est l'une des thématiques de travail du parc marin pour lequel il est prévu la mise en œuvre d'un observatoire de la pollution des déchets plastiques ainsi que le recrutement d'une chargée de l'animation de la gestion des déchets sur le continuum terre / mer. Cela permettra de réfléchir à la création de cet observatoire ainsi qu'à la concertation avec les syndicats de bassin versant.

La signature de cette convention-cadre entre CITEO et l'OFB se déclinera en un plan de lutte contre les déchets abandonnés avec l'installation de 32 unités de captures de déchets réparties sur le littoral de la côte sableuse, la collecte de données et la communication auprès des acteurs locaux. L'objectif est de réduire ces déchets – principalement plastiques – à la source, le nettoyage et les actions de prévention à travers une sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public.

Théophile MARTINEZ, président du SMBVA, rappelle la nécessité d'une sensibilisation accrue auprès du public pour un comportement responsable. Il indique le projet d'installer des pièges à déchets est une cause départementale qui doit beaucoup au travail de M. MEDINA.

Stéphane LODA, maire de la commune de Canet-en-Roussillon, en qualité de vice-président de communauté urbaine rejoint ces propos et rappelle l'existence du film « parcours d'une bouteille en plastique en mer » sur le site eco 66. Il serait utile de le diffuser largement dans les établissements scolaires. Enfin, il fait mention de la société locale « Clean up Rivers » qui propose une vraie révolution dans la gestion des détritiques urbains par le captage des déchets interceptés à travers le réseau pluvial. Il soutient totalement le déploiement de ces dispositifs. Par ailleurs il recommande de réunir à la même table tous les gestionnaires de bassins versants sans oublier RIVAGE et REAR des étangs de Salses-Leucate et de Canet.

Serge PALLARES rappelle le lien intime entre la terre et mer par la symbolique goutte d'eau qui transite du sommet du Canigou à la mer, mis en scène par ONIRIA. Il laisse la parole à Maria RUYSEN de l'IFREMER concernant le projet FISHWIND, point rajouté à l'ordre du jour.

3. FISHWIND

Maria RUYSEN présente le projet FISHWIND réunissant un consortium du monde académique et de l'ingénierie, sous le pilotage de l'OP Sathoan, afin de travailler sur les co-usages et implémentations des fonctions écosystémiques dans les Parcs éoliens. L'idée est de prouver la possibilité d'une poursuite d'une activité de pêche dans les futures fermes éoliennes commerciales du golfe du Lion. L'IFREMER participe en tant que partenaire à ce projet qui pose beaucoup de questions intéressantes dans un contexte original d'une nouvelle technologie d'éolien flottant et sur un territoire méditerranéen très nouvellement équipé sans retour d'expérience. Le sujet des récifs artificiels abordé dans le projet est un point de vigilance.

Philippe LENFANT rappelle qu'il n'y a pas encore de retour d'expérience sur l'éolien flottant, compte tenu de la mise en service attendue cette année des trois parcs pilotes et insiste sur l'absence de données scientifiques robustes dans le domaine de l'éolien transposables au contexte du golfe du Lion.

Thomas SERAZIN excuse l'absence de M. PEREZ et souhaiterait pouvoir présenter les différentes facettes du projet FISHWIND lors d'un prochain conseil de gestion. Il précise une double volonté de coactivité de la pêche et celle d'améliorer la biodiversité avec les indicateurs écologiques et socioéconomiques.

Marya RUISSEN rappelle l'intérêt de disposer d'indicateurs pour évaluer cette expérimentation et en valoriser les résultats. Elle rappelle l'importance du rôle des parcs naturels marins dans le soutien à un modèle de pêche durable.

La PREMAR approuve cette initiative d'expérimenter de nouvelles approches conciliant l'éolien avec le monde de la pêche, se félicite du travail pluridisciplinaire et confirme l'importance de recueillir des données scientifiques solides.

Le Président retient l'idée de présenter le FISHWIND dans le cadre du GT éolien et se réjouit de l'implication des scientifiques.

Bertrand WENDLING étant absent, ses propos sont rapportés. Il souhaite démontrer la possibilité pour les pêcheurs de travailler dans la zone éolienne via différents scénarios.

4. Présentation conclusion du 1er GT éolien et des principaux résultats de l'étude MIGRALION (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Yves DESDEVISES, co-animateur de ce GT et Marc DUMONTIER pour l'étude MIGRALION.

Les activités de ce groupe de travail prennent place au moment de l'installation de la ferme pilote composée de 3 éoliennes de 180 m de haut de 10 mégawatts chacune. Pour rappel, l'étape suivante sera l'installation d'une ferme de 250 mégawatts (AO6) et son extension de 500 mégawatts (AO9) pour un horizon à 10 ans de 2 gigawatts sur la façade. Pour 2032, ces installations permettront l'alimentation électrique d'environ 500 000 personnes, soit le département des PO.

Ce nouveau GT a pour mandat d'accompagner le porteur de projet Ocean Winds afin de minimiser les impacts potentiels de l'éolien et mettre en place la séquence ERC (Eviter -Réduire-Compenser). Ce GT est composé des membres du conseil de gestion, de l'équipe du PNM, des services de l'Etat avec environ 28 participants lors de la 1^{ère} réunion du groupe. Installés sur les flotteurs de la ferme pilote, plusieurs capteurs avifaune, des radars à oiseaux, des hydrophones sous-marins, de détecteurs d'infrasons pour les chiroptères et des caméras diurne et infrarouge, vont rentrer en fonctionnement. La question de la transposabilité des résultats de suivis des fermes pilotes aux futurs fermes éoliennes commerciales posent beaucoup de questions notamment sur le conflit de calendriers. Le GT va se pencher sur les

différents compartiments écologiques, socio-économiques et paysagers. Il faudra prendre en compte, dans les dispositions qui seront prescrites, leur incidence financière sur la réserve faite par Ocean Winds relative à la perte de revenus liées au bridage, voire à l'arrêt des éoliennes vis-à-vis des oiseaux, sur toute la durée d'exploitation (20 ans). L'OFB dans le programme européen LIFE « Marha » a déjà proposé des ouvrages sur l'éolien (<https://www.life-marha.fr/impact-activites-sur-habitats#RT>) ainsi que sur le portail Poolpe (<https://poolpe.ofb.gouv.fr/fr>). Au total, un montant total de 25 millions d'euros sera dédié aux études environnementales et suivis sur 20 ans, incluses les réserves pour bridage et arrêt temporaire des machines.

Rappel du programme d'étude MIGRALION porté par l'OFB à la demande de la commission spécialisée éolien flottant de la façade Méditerranée, relayée par le ministère qui a démarré en 2019. Les études ont permis de mieux comprendre les phénomènes de migration des oiseaux mais constatent encore des lacunes de connaissance sur les indices de vulnérabilité (statut des espèces, risque de collision, sensibilité des oiseaux, etc.). La question reste entière du comment s'emparer des résultats pour mettre en œuvre des mesures de réduction ?

Bruno VOLAND faisant allusion à l'étude MIGRALION considère indispensable la prise en compte de ces données dans la suite de la démarche éolienne et souhaite savoir s'il y aura un débat sur les zones GLO (golfe du Lion ouest) par rapport à l'installation d'une ferme éolienne en plein cœur du parc marin.

Serge PALLARES répond que la planification éolienne a fait l'objet d'un grand débat public national « la mer en débat » suivi d'une décision de l'État en octobre 2024. Le projet GLO a effectivement été retenu à l'horizon long terme de 2050 qui devra refaire l'objet d'un nouveau débat public. L'étude MIGRALION qui visait à compléter la connaissance a donc toute pertinence à être prise en compte dans les décisions à venir.

La PREMAR indique que les macro-zones éoliennes sont dites encadrantes c'est-à-dire que l'emprise des éoliennes sera moindre et qu'elles permettront de s'adapter un peu à l'état de l'environnement mis à jour par des études du type de Migralion. Par ailleurs la puissance unitaire des éoliennes devrait atteindre une vingtaine de MW et donc réduire leur emprise spatiale dans ces enveloppes d'appel d'offre.

La DDTM rappelle que la 1^{ère} éolienne a été remorquée en mer pour un déploiement et une mise en exploitation en 2026.

Guilhem HUBERT informe qu'en Chine, les projets éoliens portent déjà sur des unités de 22 mégawatts alors qu'en Méditerranée elles sont de 10 mégawatts. La question sur le passage des oiseaux reste un sujet majeur.

Stéphane PERON rappelle l'installation de 3 fermes pilotes avance et que les 2 lauréats du premier appel à projet commercial (AO6) sont aussi en cours de désignation. Les conclusions de l'étude vont aider. L'extension de deux fois 500 MW des 2 zones commerciales (AO9) sont en débat, dans l'attente de loi programmation pluriannuelle de l'énergie.

Serge PALLARES avise le conseil de gestion que l'avis conforme qui sera certainement requis pour ces parcs commerciaux, ne sera pas de notre compétence et remontera au CA de l'OFB.

Hermeline MALHERBE s'interroge sur la présence possible d'autres couloirs de migration. Il est répondu les couloirs présentés dans Migralion sont ceux majoritairement utilisés lors des migrations pré et post

nuptiale.

5. Règlementation pêche de loisir : bilan et mise en place du règlement en 2026 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Amaury GODBERT, chargé de mission sur l'application CATCHMACHINE

Jean-Claude HODEAU demande des précisions concernant la nouvelle mise à jour concernant la déclaration obligatoire de pêche ainsi que des détails suite à l'apparition d'une autre nouvelle application Recfishing, à savoir, laquelle des 2 utiliser en Méditerranée.

Stéphane PERON de la DIRM rappelle les dernières informations issues de l'arrêté publié du 03/12/2025. Ce règlement communautaire concerne toutes les eaux européennes. L'application Recfishing - pas encore opérationnelle - est bien la plateforme de référence dans les eaux européennes pour la déclaration des captures, sauf dans les AMP où il existe déjà l'application Catch Machine. Pour les pêcheurs, il n'y aura donc pas de changement, l'application Catch Machine demeure l'application de référence pour le PNMGL avec le maintien des dispositions de l'arrêté. Il rappelle une petite nouveauté : les 3 « espèces sensibles » à déclarer obligatoirement : le thon, la dorade coryphène et la dorade rose.

Jean-Marie RAY s'interroge de l'utilisation simultanée de Catch Machine et Recfishing en déclarant simultanément une prise, y aura-t-il un lien entre les 2 applications. Il subsiste des questions notamment lors des compétitions sportives sur les déclarations globales.

Stéphane PERON répond qu'il est inutile de faire la manipulation sur chaque application.

Marya RUYSEN rappelle que l'IFREMER est le maître d'œuvre de Catch Machine qui permet de clarifier les données scientifiques valorisables. Une cellule dédiée à la pêche récréative a été créée avec le recrutement de plusieurs personnes.

Marc termine en donnant les chiffres extraits de Catch Machine avec environ 10 000 pêcheurs déclarés et informe l'assemblée que la réserve marine utilise aussi cette application depuis janvier 2025.

6. Bilan des subventions allouées aux AME (Document diffusé avec le dossier de séance)

Le bilan est rapporté par Marc DUMONTIER comme indiqué sur le document de diffusion du dossier séance.

10 communes ont maintenant rejoint les AME, soit environ 320 jeunes impliqués répartis en 16 classes (10 écoles primaires et 1 collège).

7. Présentation des projets subventionnés selon les nouvelles modalités adoptées en 2024

Concernant la thématique 1 sur le patrimoine culturel maritime, 4 dossiers de candidatures retenus sur 6 déposés pour un montant total de 31 318 €.

Concernant la thématique 2 sur l'amélioration des connaissances de la biodiversité marine, 4 dossiers sur les 10 déposés ont été retenus pour un montant total de 87 425 €.

Concernant la thématique 3 sur le soutien au développement durable des activités maritimes, 2 dossiers déposés et retenus pour un montant total de 28 400 €. A noter le projet d'hybridation de la propulsion électrique avec une voile de kite pilotée par l'entreprise « Le paradis des bulles ». Ils ont un partenaire Beyond the Sea qui développe cette technologie sur de plus gros bateaux.

La moitié des dossiers ont été déposés un mois avant la clôture, ce qui a eu pour conséquence d'engorger un peu l'instruction. Un message à l'attention des porteurs de projet sera utile pour éviter ça.

Le PREMAR précise que le projet FISHWIND et l'étude MIGRALION seront présentés au prochain conseil maritime de façade. Il fait ensuite mention des escouades de réserve côtière (unité de marine nationale) inscrites dans la loi de programmation, qui seront constituées de réservistes. L'une de leur mission consistera à l'observation, la surveillance et l'information. Elles pourront contribuer à la surveillance des parcs naturels marins ou des aires marines protégées et seront en soutien des autres administrations. Dans la partie surveillance, il fait état, par exemple, des festivals de la période estivale en cours de planification. A terme, ces escouades disposeront de drones. En termes d'implantations : Cannes et Sète sont en place et Ajaccio, Marseille et Port Vendres en prévision.

Serge PALLARES propose à Philippe LENFANT de ne pas hésiter à inviter des étudiants de l'UPVD à assister aux prochains conseils de gestion. Il remercie Monsieur le maire, Antoine PARRA, et clôture la séance.

Il rappelle que les vœux du parc marin sont prévus le 7 janvier à 18h dans les locaux de la maison de la mer.

La séance est levée.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion

